

COMITÉ D'APPEL

Le Comité d'appel comprendra trois membres : un nommé par l'employeur, un nommé par l'Alliance de la Fonction publique du Canada et un président indépendant nommé d'un commun accord par les deux autres membres ou, à défaut d'un tel accord, nommé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Cependant, pendant les trois premières années de fonctionnement du régime, la personne nommée par le syndicat sera John Fryer, celle nommée par l'employeur sera Bruce Light et le président indépendant sera Martin Teplitsky, C.R. Les honoraires des membres du comité d'appel seront prélevés sur les fonds du régime.

POUVOIRS DU COMITÉ D'APPEL

- a) pouvoir de trancher toutes les questions à l'égard desquelles le Conseil de gestion n'a pas pu en arriver à un commun accord;
- b) pouvoir de fixer le niveau des cotisations après le 1er juillet 1988 et la partie que les adhérents et l'employeur doivent payer;
- c) pouvoir de déterminer les prestations à offrir;
- d) pouvoir de décider de toute autre question ayant trait au fonctionnement du régime.